Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_44_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Représenté par pouvoir : 1
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absent excusé : Mr YVELIN Christian pouvoir à Mr MARION Cyrille

A été nommée secrétaire de séance : Mme SALGUEIRO Audrey

Délibération n°2026/44 : Tours Métropole Val de Loire - Demande de Fonds de Concours de Droit Commun 2026 – Opération « Réhabilitation du Restaurant Scolaire »
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint délégué aux Finances

Monsieur le Maire expose aux membres le dispositif de fonds de concours de droit commun 2026.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe allouée à la commune est d'un montant de 11 695 €.

Dans le cadre de la réhabilitation du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de droit commun 2026.

Il convient de proposer le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Réhabilitation du Restaurant Scolaire Plan de financement prévisionnel			
Dépenses d'investissement HT		Recettes d'investissement HT	
Equipement de cuisine	4 938,00 €	FDC Droit Commun 2026	6 000.00 €
Travaux : - Electricité - Plomberie - Menuiserie - Plinthes, faïences - Peinture	 754,00 € 822,00 € 2 040,00 € 1 750,00 € 1 872,00 €	Autofinancement	6 176,00 €
Total des dépenses réelles	12 176,00 €	Total des recettes réelles	12 176,00 €

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_44_DELIB-DE

Le fonds de concours de droit commun présente un solde de 5 695 €, après décompte de cette opération.

Décision
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement général des fonds de concours (FDC) adopté le 8 décembre 2025,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- approuve la demande du Fonds de Concours de Droit Commun 2026 d'un montant de 6 000 € pour l'opération « Réhabilitation du restaurant scolaire »,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches en ce sens et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

La Secrétaire de séance

Audrey SALGUEIRO